

Assemblage  
Bricolage  
**Mercier Frères**  
179, rue Nationale,  
LILLE  
Lustrerie  
Papiers peints

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00  
France et Belgique..... 3 mois, 25.00; 6 mois, 45.00; 1 an, 80.00  
Etranger: Tarif A..... 3 mois, 35.00; 6 mois, 65.00; 1 an, 140.00  
Tarif B..... 3 mois, 20.00; 6 mois, 35.00; 1 an, 60.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1904, Inter. C.  
TOURCOING..... 33, rue Carnot, Téléph. 37.  
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.  
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 60.42.

57 Lille  
Chèques  
postaux  
35, rue Nationale, LILLE



## L'ÉLECTION CANTONALE de ROUBAIX-EST

### Un socialiste remplace un socialiste

M. Lefebvre, socialiste, était conseiller général de Roubaix-Est. Il s'est retiré pour donner sa place à M. Lebas. M. Lebas, socialiste, est aujourd'hui, conseiller général de Roubaix-Est. M. Lebas est un homme heureux et M. Lefebvre un martyr. Mais les socialistes ont-ils lieu de chanter victoire comme s'ils avaient conquis un siège ?

M. Lebas a beau prendre la place d'un camarade. Rien n'empêchera qu'il ait perdu la sienne en octobre dernier.

On dira qu'en se prêtant à cette combinaison le Maire de Roubaix, tout socialiste qu'il soit, a considéré que c'était pour lui un droit de siéger au Conseil général.

Heureusement qu'il ne reste plus de députés socialistes dans nos circonscriptions de Roubaix. Sinon, à leur place, nous n'aurions pas été tranquilles.

On dira aussi qu'en acceptant de se présenter dans un canton à peu près sûr, M. Lebas a montré qu'il redoutait la lutte électorale, seule digne des vrais chefs.

Il n'en a pas moins trouvé devant lui, du côté national, un vaillant adversaire, M. Edouard DUBOIS, le lutteur chevronné des campagnes antioctobristes, est allé au feu électoral avec l'ardeur de la jeunesse — celle du cœur — et la passion du dévouement au bien public. Qu'il en soit remercié ! Il a entraîné derrière lui 5.692 bons citoyens, de quoi faire au moins une demi-douzaine de conseillers généraux dans certaines régions françaises.

C'est une chose admirable dans le Nord, nous ne cessons de le répéter, que jamais, jamais, quelles que soient les chances de succès, l'armée antioctobriste ne refuse la bataille. Jamais le drapeau français n'est amené devant le drapeau rouge.

Les partis, comme les armées, vaincus sont seulement ceux qui s'avouent vaincus. Jamais Roubaix n'acceptera définitivement le règne de ceux qui sont élus au chant de l'Internationale. La courte campagne qui vient de finir n'aura été qu'une préparation à la grande offensive qui va commencer sur le terrain municipal. Elle a permis de tâter le terrain, d'observer les fautes et les faiblesses de l'adversaire, de reconnaître les nôtres; de constater ses supériorités et de voir quels sont tous nos avantages.

Tout peut. La partie est belle avec un programme de construction sociale et les hommes qu'il faut pour le présenter et le réaliser.

En avant, pour les élections municipales !

A. T.

### La santé du maréchal Foch s'améliore

Paris, 20 janvier. — Il semble que la maladie du maréchal Foch doive bientôt dépasser le stade critique.

Ce matin, à 10 h. 30, le bulletin de santé suivant a été communiqué :

« Nuit très bonne, amélioration progressive de l'ensemble des symptômes.  
« S. : Daventiers, Heitz-Boyer, de Gemme.  
« Nous sommes très satisfaits, ont déclaré à leur sortie de l'hôtel du maréchal, les trois médecins. Jamais encore nous n'avons constaté une telle amélioration dans l'état du maréchal. Celui-ci, d'ailleurs, a conservé un moral tout à fait extraordinaire, le moral d'un soldat qui se rend très bien compte lui-même de l'amélioration de sa santé.  
« N'avait-il pas demandé à plusieurs reprises à recevoir le général Weygand pour s'entretenir avec lui des travaux de son état-major ? Naturellement, nous avons refusé; nous n'avons permis au maréchal que les visites de Mme Foch. Ce que nous devons dire, c'est que notre malade qui est un grand chef, est aussi le plus obéissant des patients.  
« Il exige seulement d'avoir des explications, des précisions. Ne nous avait-il pas laissé par écrit, au début de sa maladie, lorsqu'il pouvait à peine parler, un billet : « Je ne veux rien faire sans savoir quel. »  
« Ce matin encore, il nous disait : « Ici, c'est comme à la guerre, il suffit de connaître l'ennemi. »

### L'installation de M. le chanoine Cousin

nouveau doyen de Saint-Christophe, à Tourcoing



UNE VUE DU CORTÈGE (Lire le compte rendu page 2).

### M. Hauss, autonomiste est élu à Colmar

Voici le résultat de l'élection législative (scrutin de ballottage), pour la circonscription de Colmar :

Inscrits: 23.465. — Votants: 18.708  
Suffrages exprimés: 18.202

Ont obtenu :

MM. Hauss, autonomiste..... 10.251 ELU  
Husser, cathol. nat..... 6.303 voix  
Murschelle, communiste..... 1.611  
Richard, S.F.I.O..... 137

Il s'agissait de remplacer M. Rossé, autonomiste, déchu par sa condamnation au procès de Colmar.

Au premier tour, M. l'abbé Hauss avait obtenu 4.558 voix; l'autonomiste L. Hauss 8.744; le socialiste Richard 2.502 et le communiste Murschelle 2.230.

L'abbé Hauss, qui a été élu sans dans un langage qui donne à réfléchir: l'autonomiste Hauss, ancien député du pays de Colmar, vient de battre le socialiste prêtre patriote M. l'abbé Hauss.

Geste regrettable et douloureux de notre Alsace: Le corps électoral de Colmar a voulu préférer René Hauss, jeune politicien sans expérience ni capacité, à cette noble figure de prêtre, fils du terroir d'Alsace et incarnation vivante des traditions séculaires du pays. Cela ne fait que trop aggraver la plaie causée par dix années de mauvaise administration dans nos provinces reconquises. Le mécontentement est profondément ancré dans les masses populaires et il trouve sa réaction dans le mouvement autonomiste, qui sait habilement cesser et d'attirer le peuple mécontent.

Hélas! nos braves Alsaciens ne savent pas où ils mènent quand ils ont peur. L'étranger — et particulièrement l'Allemand — donnera demain à ce geste une signification tendancieuse. Il est grand temps de donner à l'Alsace la paix et la lumière auxquelles elle a droit; paix qui apaise le mécontentement et lumière faite pour éclairer les populations et pour leur permettre de discerner les nuances démocratiques des revendications justes.

C'est à ce travail que s'attache le nouveau parti catholique national, fondé sous les auspices de Mgr l'Evêque de Strasbourg et de M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat. Bien qu'il ne compte qu'un mois d'existence, ce jeune parti peut se réjouir des résultats de Colmar. Son candidat national a eu environ mille voix à son concurrent autonomiste depuis les élections d'avril 1928. Quant au deuxième tour de l'élection d'hier, nous constatons une victoire morale significative puisque l'abbé Hauss a su augmenter ses voix de 4.558 à 6.303.

C'est là un précieux encouragement pour le Parti catholique national. Puisse-t-il continuer sa campagne d'assises; tous les Français l'assurent de leurs vives sympathies!

M. P.

### DES AVISOS VONT NOUS PERMETTRE DE REMPLACER ECONOMIQUEMENT D'ANCIENS NAVIRES

Paris, 20 janvier. — Les deux avisos pour compagnies limitées dont la construction vient d'être décidée par les Chambres, à la demande du ministre de la Marine, seront les premiers d'une série de douze navires qui constitueront le noyau de notre future flotte coloniale.

Ces avisos sont conçus de telle façon que nos officiers et nos équipages soient assurés de trouver à bord les conditions d'hygiène et d'existence les meilleures sous les climats tropicaux, ils nous permettront de remplacer très économiquement d'anciens navires beaucoup plus grands, mais nullement adaptés à la défense de notre immense empire colonial.

Ce sont de véritables petits croiseurs de deux mille tonnes, à faible tirant d'eau, sans de pouvoir remonter les rivières et longer les côtes. Ils seront armés de trois canons de 140 mm, et munis d'un hydravion. Leur coque sera entièrement doublée d'un matelas de maître isolant et d'une âme d'air qui les mettra à l'abri des déformations excessives de température. Leur propulsion sera assurée par des moteurs marins, supprimant ainsi la chaleur des chaudières.

Il est à souligner qu'il n'existe de bâtiments équivalents dans aucune marine étrangère.

### Le retour en France de M. Myron T. Herrick



M. MYRON T. HERRICK, LE SYMPATHIQUE AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS, EST RETRÉ A PARIS (Photo H. MARIÉ)

### L'Enfance de demain

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 20 janvier 1928.

La dépopulation du pays est un des faits les plus lamentables de l'heure présente. Il faut lutter contre elle. Mais ceux qui, courageusement, mènent le bon combat, savent à quelles fortes objections ils se heurtent. La diminution de l'esprit religieux dans les masses, est une des causes de la désertion du devoir familial. La vie de plus en plus chère et la crise du logement en sont deux autres. La vie chère! Hélas, on n'est plus prévoyant, on ne s'occupe plus de l'avenir, on ne prévoit plus le lendemain, on ne prévoit plus le lendemain. On paie le pain, à Bruxelles, 2 fr. 20; le lait, 2 fr. 50; le beurre, 42 fr. la margarine, 12 fr. un complet, 500 fr. une paire de chaussures, 100 fr.; la viande, de 13 à 40 fr.; le reste à l'avenant. « L'avenir », me disait un homme de quatre enfants, ce que cela coûte, aujourd'hui, pour nos moutons! On n'ose plus parler de l'avenir. Les sont d'un prix exorbitant. Et de nombreux propriétaires ne veulent pas de locataires avec des enfants. Ne parlons pas des impôts. Ils uniront par leur rageuse et par provoque une crise dont on ne peut prévoir les suites.

Aussi en dépit des campagnes électorales menées par les œuvres catholiques, par la Ligue des familles nombreuses, la Ligue contre les taudis, la Protection de l'Enfance, notamment la Commission sénatoriale, envisageant le problème de l'enfance de demain, dans son rapport sur le budget de l'Intérieur pour 1929, jette-t-elle un nouveau cri d'alarme.

« Les dernières statistiques, dit-elle, sont navrantes. Le nombre des naissances qui était de 200.000 en 1900 est tombé en 1927 à 144.000 et le taux de la natalité qui en 1900 était encore de 289 pour 10.000 habitants, est tombé en 1927 à 182.

« Sans les œuvres de l'enfance, sans la lutte incessante contre les fléaux qui déciment nos populations, la tuberculose, le cancer, les maladies vénériennes, l'écart que nous constatons encore entre les naissances et les décès, n'existerait plus dans plusieurs provinces, et nous descendrions bientôt la pente de la dépopulation. »

Le Commissaire revient sur la question agaçante des taudis. En effet, dans une famille convenablement et proprement logée, un berceau de plus est généralement le bienvenu. Là où le berceau est remplacé par des ballons, où règne la misère et la promiscuité, le nouveau-né est un intrus.

Aussi, rien ne peut être négligé pour relever la mentalité générale et lutter contre les taudis et les « véritables familles » dans le corps et l'âme de l'enfant sont tués. Le Département de l'Intérieur et de l'Hygiène annonce qu'il prendra toutes les mesures utiles pour intervenir efficacement, notamment par la distribution d'eau potable, la surveillance du débit des denrées alimentaires, de la viande et du lait, la construction des habitations au bon marché, la lutte contre les taudis, la protection de l'enfance, la répression des manœuvres criminelles qui sont une des causes principales de la diminution de la natalité.

Le Département disposera pour cette lutte en 1929, de 104.071.534 fr. de crédits, contre 63.774.494 fr. en 1928, soit une augmentation de 40 millions.

### « Baron » français, mais... sujet suisse ?

On sait que Fernand Paquequet, qui vient d'être arrêté en Suisse, invoque, pour échapper à l'action de la justice, sa nationalité helvétique.

On peut donc être Suisse et baron français !

Du moins, Fernand Paquequet s'oppose-t-il à son « tradition, en prétendant que, baron français, il n'en a pas moins conservé la qualité et les droits de citoyen helvétique.

Mais, dit un membre de sa famille, Fernand Paquequet est né à Maisons-Laffitte et non à Saint-Gall.

Le sort de Fernand Paquequet se trouve donc lié aux preuves qu'il pourra fournir de sa véritable nationalité.

Une éminente personnalité du barreau à qui nous avons posé la question, nous a répondu :

« Si le baron Paquequet est véritablement citoyen helvétique, il est à peu près certain qu'il ne sera pas extradé. »

« Qui, mais voilà... le baron français Paquequet est-il citoyen helvétique ? »

### L'élection cantonale de Roubaix-Est

INSCRITS: 16.467; VOTANTS: 14.168  
SUFFRAGES EXPRIMÉS: 13.817; DIVERS ET NULS: 246

MM. Edouard DUBOIS, U.R.D. . . . . . 5.692 voix  
Jean-Baptiste LEBAS, socialiste . . . . . 7.014 ELU  
Alphonse SEET, communiste . . . . . 1.216 voix

BUREAUX DE VOTE	Inscrits	Votants	DUBOIS	LEBAS	SEET	Divers Nuls
<b>CANTON DE ROUBAIX-EST</b>						
1 <sup>o</sup> Hôtel de Ville	1341	1124	323	615	163	20
2 <sup>o</sup> Rue du Moulin	1393	1183	667	407	64	15
3 <sup>o</sup> Rue d'Henri	1689	1393	502	835	78	18
4 <sup>o</sup> Rue Linné	993	834	414	366	42	12
5 <sup>o</sup> Rue Decrême	1074	940	433	429	32	16
6 <sup>o</sup> Rue Sainte-Elisabeth	1394	1234	434	684	108	16
7 <sup>o</sup> Rue Pierre-de-Roubaix	1302	1122	407	361	129	16
8 <sup>o</sup> Rue Delezanne	1414	1222	398	635	163	26
9 <sup>o</sup> Rue du Pile	1301	1316	444	746	131	26
WATTRELOS	1248	1089	307	601	98	20
Rue de la Poste	2122	1822	863	800	119	50
Rue Bellouin	995	855	386	392	89	8
Total du canton Roubaix-Est.	16467	14168	3692	7014	1216	246

M. J.-B. LEBAS EST ELU CONSEILLER GÉNÉRAL.

### Mme Hodoyer a été étranglée avant d'être jetée à l'eau

Lyon, 20 janvier. — La journée d'hier n'a apporté dans l'enquête qu'un seul fait nouveau. Encore, au lieu de renforcer une hypothèse ou d'alléger la police sur une nouvelle piste, a-t-il détruit un nouvel espoir.

L'enquêteur qui avait cherché à voir Mme Hodoyer en particulier et que l'on avait cru un moment en relation avec l'assassin, s'est présenté de lui-même à la Sûreté. C'est un inspecteur d'une agence privée qui recherche des renseignements au sujet d'un mariage. Son enquête ne se rapportait d'ailleurs en rien à la disparition de Mme Hodoyer.

Malgré l'activité déployée par la police, les recherches ne semblent pas avoir avancé très utilement. Quel qu'il en soit, les policiers acquiescent de plus en plus, la certitude d'un crime. Toute autre idée paraît définitivement repoussée.

M. le professeur Edouard Martin, avec le concours d'un docteur Dupin, médecin légiste, à Privas, qui avait fait la première autopsie du corps de Mme Hodoyer, a procédé cet après-midi, à un nouvel examen du cadavre.

Cette nouvelle autopsie a permis d'établir que Mme Hodoyer a été étranglée, avant d'être jetée à l'eau et que la cordelette qui enserrait son cou, n'a pas été l'instrument du crime. La strangulation semble avoir été faite par l'étrémité de deux mains. Aucune trace d'eschymose n'a été relevée sur le cadavre. Il n'y a donc eu ni lutte, ni violence avant la mort. Les médecins légistes n'ont constaté également aucune trace d'accidents cardiaques ou autres, ce qui écarte l'hypothèse d'une simple suppression de cadavre, après mort subite.

L'enquête se poursuit activement sur cette mystérieuse affaire, mais n'a encore apporté aucun élément essentiel pour la découverte de la vérité.

### Aurons-nous des Académiciennes ?

Paris, 20 janvier. — L'Académie des sciences morales et politiques déclarera très prochainement la vacance du fauteuil qu'occupait M. Jean Bourdeau dans la section de morale.

Des maintenant, il apparaît probable qu'une personnalité féminine, appelée plus ou moins à l'ordre des communications devant cette Académie, posera sa candidature. S'il en est ainsi, l'Académie devra se prononcer pour ou contre l'éligibilité des femmes. On sait que l'Institut qui a envisagé jadis cette question a laissé chaque Académie libre d'agir à sa guise.

L'Académie des Sciences et celle des Beaux-Arts se sont prononcées en faveur de l'admission des femmes. L'Académie française, contrairement à celle des Sciences morales et politiques, elle n'a jamais en justice à envisager cette éventualité.

### LA LOI sur les assurances sociales

La loi sur les Assurances sociales promulguée le 5 avril 1928 prévoit qu'un règlement général d'administration publique sera rendu au cours du douzième mois qui suivra la publication du nouveau texte à l'Officiel. Ce règlement que les pouvoirs publics élaboreront actuellement verra donc le jour avant le 5 avril prochain; il déterminera les dispositions nécessaires à l'application de la loi qui entrera en vigueur dix mois plus tard. Mais M. Loucheur, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale a annoncé son intention de procéder à des essais, de faire jouer la loi « à blanc » avant qu'elle ne devienne exécutoire. L'heure est donc venue de rappeler brièvement les principales dispositions d'une loi qui intéresse au premier chef l'immense majorité de la population.

Pour se rendre compte de l'importance capitale de cette réforme il faut considérer que la loi englobe près de neuf millions d'assurés obligatoires, sans parler des assurés facultatifs, et qu'elle mettra entre les mains des administrations des caisses de très puissants moyens d'action.

D'abord les caisses rendront de grands services matériels à leurs adhérents (importantes allocations en cas de maladie, de décès, de maternité, de chômage, de vieillesse, d'invalidité, etc.). Ensuite elles pourront employer 50 % de leurs fonds de réserve pour édifier des cliniques, des sanatoria, des habitations salubres, des colonies de plein air, etc. Et ces fonds de réserve se chiffrent chaque année pour les caisses importantes par dizaines de millions.

### I. BÉNÉFICIAIRES

La loi distingue les assurés obligatoires et les assurés facultatifs.

**Assurés obligatoires**

Ce sont les salariés des deux sexes dont la rémunération totale annuelle quelle qu'en soit la nature, mais à l'exclusion des allocations familiales, ne dépasse pas 15.000 fr. pour les salariés sans enfant à charge, 18.000 avec un enfant, 2.000 en plus à partir du deuxième enfant et pour chacun d'eux.

Sont également assurés obligatoires les ouvriers qui travaillent seuls ou avec l'aide de leur famille et qui ne possèdent aucune partie de capital. Cette catégorie est d'ailleurs extrêmement restreinte.

Par contre les salariés de l'Etat, des départements et des communes, les agents des chemins de fer, les mineurs, ardoisiers, inscrits maritimes, qui jouissent d'une situation spéciale et possèdent déjà des caisses de retraite, restent en dehors du champ d'application de la loi.

L'assujettissement obligatoire cesse à 60 ans; mais le salarié peut à partir de cet âge et jusqu'à 65 ans ajourner d'année en année

### L'EX ROI AMANOULLAH n'abandonne pas la lutte

Londres, 20 janvier. — On mande de Kandahar que l'ex-roi Amanoullah a lancé un appel aux Kandaris, promettant une forte solde à tous ceux qui se mettront sous son commandement pour l'aider à reprendre sa couronne. Des envoyés d'Amanoullah se sont déjà mis en route pour acheter des avions, des canons, du matériel de guerre et des munitions. La mère d'Amanoullah a mis son immense fortune à la disposition de son fils.

### La passerelle d'un pont transbordeur se rompt à Rouen

Dix personnes tombent à l'eau l'une d'elles se serait noyée

Rouen 20 janvier. — Depuis trois ans, le pont transbordeur de Rouen est arrêté. En attendant d'y faire les travaux nécessaires, le service des passagers est assuré par deux vedettes automobiles.

Hier soir, 28 personnes voulant de quitter la rive gauche dans l'une des vedettes, 25 autres accédèrent au ponton d'attente et 10 autres prirent leur tour sur la passerelle d'accès. Soudain la passerelle se rompit et les dix personnes qui s'y trouvaient tombèrent dans la Seine.

On pense les avoir sauvées toutes. Pourtant, aux dires de quelques témoins, une femme se serait noyée.

### L'organisation du Ministère de l'Air

Paris, 20 janvier. — Le Journal Officiel va publier l'organisation du ministère de l'Air. L'administration centrale comprend :

- 1<sup>o</sup> Le Cabinet du ministre;
- 2<sup>o</sup> Le Secrétariat général;
- 3<sup>o</sup> La Direction générale technique;
- 4<sup>o</sup> L'Etat-major de l'Aéronautique nationale;
- 5<sup>o</sup> La Direction du personnel;
- 6<sup>o</sup> La Direction du matériel;
- 7<sup>o</sup> La Direction de l'Aéronautique marchande;
- 8<sup>o</sup> La Direction du contrôle du budget et de la comptabilité générale comprenant: a) la sous-direction du budget et de la comptabilité générale; b) la sous-direction du personnel et du matériel; l'Administration centrale des questions ouvrières et des pensions.

### UNE BELLE ŒUVRE SOCIALE

### Installation d'un service de chirurgie à l'Hôpital-Hospice, de Comines



QUELQUES-UNES DES SALLES DU SERVICE DE CHIRURGIE DE L'HOPITAL-HOSPICE DE COMINES

EN HAUT: A gauche, un dortoir; à droite, la salle d'opérations.  
EN BAS: A gauche, une chambre individuelle; à droite, un réfectoire.

(Lire l'article page 2).